

08/04/2019

Communiqué DE PRESSE



CPME71
SAÔNE-ET-LOIRE

Délais de paiement : la loi du plus fort a encore de beaux jours devant elle

En première lecture le rapport annuel des délais de paiement 2018 publié aujourd'hui fait apparaître une stagnation des délais de paiement. Il cache en réalité des disparités importantes. En résumé, plus l'entreprise est petite plus elle peine à se faire payer dans les délais.

A cet égard, les TPE-PME situées dans les DOM-TOM sont les entreprises qui subissent les retards les plus importants.

« Si 70% des TPE/PME règlent leurs fournisseurs dans les délais, fait remarquer Jean VIENT, président CPME71, moins de 50% des grandes entreprises acquittent leurs règlements avant 60 jours.

A l'inverse, précise-t-il, deux sur trois de ces mêmes grandes entreprises se font payer dans les temps. En clair, elles se font de la trésorerie sur le dos de leurs fournisseurs. La loi du plus fort a encore de beaux jours devant elle, se désole Jean VIENT ».

« Quant à la sphère publique, poursuit le président, en dépit de certains efforts la situation est encore loin d'être idéale. Dans une région sur deux les délais légaux de paiement ne sont pas respectés. Ici comme ailleurs les mêmes règles devraient pourtant s'appliquer au secteur public comme au secteur privé. Et on en est loin, déplore-t-il une nouvelle fois ».

« Les enjeux sont colossaux, alarme le président des T-PME de Saône et Loire. Le non-respect des délais de paiement impacte négativement la trésorerie de nos TPE/PME pour un montant annuel de 13 milliards d'euros. Autant d'argent que nos petites entreprises qui en ont la capacité doivent trouver à prix d'or, auprès des banques. Quant aux autres, prévient-il, c'est leur existence même qui est en jeu, les délais de paiement étant à l'origine de près de 25% des défaillances ».